

NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS
INSTITUTIONNELLES

Déclaration relative à l'appariement

Destinataires: Toutes les parties à l'appariement qui agissent au nom de ou qui exécutent une opération avec:

APPLIED RESEARCH – CONSEIL EN INVESTISSEMENTS CORP.

La présente déclaration est fournie conformément aux dispositions de la Norme Canadienne 24-101 et de l'instruction complémentaire sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (la « Norme Canadienne »). Elle s'applique à toutes les opérations qui sont visées par la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi et que nous appliquons des politiques et procédures pour réaliser l'appariement conformément aux dispositions de la Norme canadienne.

SIGNÉ:  _____

Mark Lin
Associé Principal, Directeur des Investissements

DATE: Oct 2, 2017